

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 21 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 15 septembre 2015, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÈNE, CLAEYS, GENAILLE, GILLES, MARTIN BENSANA, MELCHIOR, MONNEREAU, PAIN, Messieurs ANDREU, DAVID, ELISSALDE, GUSTAVE, OTAL, RUBIO, VALLARD.

Mme CHÈNE donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 juin 2015, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur VALLARD est désigné secrétaire de séance.

Madame ROCA donne pouvoir à Madame GILLES

Monsieur ARTIGUE donne pouvoir à Madame GENAILLE

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
- Décisions budgétaires modificatives
- Création de postes
- Eclairage public de la route de Belloc
- Convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement des arrêts de bus rue Principale
- Questions diverses

1/ APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Monsieur ELISSALDE présente l'Agenda d'accessibilité programmée qui doit être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Ce programme concerne l'accessibilité pour les personnes présentant un handicap qu'il soit moteur, visuel, auditif ou intellectuel.

L'AD'AP prévoit que les travaux de mise en conformité des ERP doivent être effectués sur une durée de 6 ans à partir de 2016. L'idée directrice dans l'établissement de ce calendrier a été de commencer pour les 3 premières années, par les ERP dont les travaux ne sont pas trop importants, donc d'un coût moindre; et de programmer sur les dernières années, les ERP dont la structure est amenée à évoluer (Ecoles projet réfection centre de loisirs, centre culturel projet "cœur de village").

La société A2CH, mandatée pour faire le diagnostic, a évalué le montant des travaux pour l'ensemble des ERP de la commune à 549 k€, pour un respect réglementaire des normes. Une modification des lois a permis un ajustement normatif à la somme de 416 k€. Des dérogations techniques peuvent être demandées dans la mesure où les travaux présentent un caractère de disproportion coût/utilisation manifeste, ou s'ils sont assujettis à l'accord des ABF ou autres. Mais dans ces cas, nous sommes tenus de proposer des mesures compensatoires;

Les demandes de dérogations prévues abaisseraient le montant des travaux à la somme de 222 k€. A cela, il est nécessaire de rajouter le coût du bureau de contrôle qui validera les travaux à posteriori, coût non connu à ce jour.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

2/ DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les inscriptions budgétaires suivantes dans le budget assainissement afin de régulariser des comptes de bilan :

INVESTISSEMENT	Dépenses Augmentation de crédits	Recettes Augmentation de crédits
R-2313 : Constructions		1 267 474,23 €
R-2315 : Installations, matériel et outillage technique		403 862,27 €
R-2318 : Autres immobilisations en cours		209 499,42 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours		1 880 832,92 €
D-2158 : Autres	1 880 832,92 €	0.00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	1 880 832,92 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 880 832,92 €	1 880 832,92 €

Accord à l'unanimité

3/ CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les créations de postes suivantes:

- Un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet 29 heures, par avancement de grade pour des agents figurant au tableau de nos effectifs.
- Le renouvellement du poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet 20 heures pour 6 mois, pour la médiathèque.

Accord à l'unanimité

4/ ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ROUTE DE BELLOC

Une pré-étude a été faite pour équiper cette portion de route d'un éclairage public. Cette étude préconise l'installation de 5 points lumineux, installés sur les pylônes électriques existants. Ils seront branchés directement sur l'alimentation EDF (EDF a donné son accord), et déclenchés par une cellule individuelle. Les lampes seront à led. La part communale est estimée à 2 100 € TTC.

Accord à l'unanimité

5/ CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DES ARRETS DE BUS RUE PRINCIPALE

L'aménagement des deux arrêts de bus rue Principale nécessitent la signature d'une convention pour travaux réalisés sur domaine public routier départemental. Cette convention définit les conditions (administratives, techniques, financières) dans lesquelles la mairie va réaliser cette opération.

Le Conseil Départemental a déjà donné son accord sur les travaux envisagés mais ne délivre la permission de voirie qu'au vu de cette convention.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- **Rentrée scolaire**

Les effectifs de chaque école sont en légère baisse et un poste en élémentaire a failli être supprimé. Les travaux prévus cet été ont tous été réalisés, notamment la rénovation de l'éclairage de deux classes.

- **Restaurant scolaire**

Jusqu'à présent le traiteur s'était engagé à fournir des repas préparés par ses soins pour les enfants présentant des allergies alimentaires attestées par des PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé).

A la rentrée, la société CRM a averti qu'elle ne pourrait plus assurer ce service en raison des risques de contamination croisée. Elle propose de fournir des repas Natama. Ce sont des repas garantis exempts des 50 principaux allergènes. Les parents auront donc le choix entre cette solution ou la fourniture d'un panier repas qu'ils auront préparé.

Le dossier de demande d'aide pour l'achat du lave-vaisselle est toujours à l'instruction au Conseil Départemental.

- **Fête locale**

Elle s'est bien déroulée, et les échos sont bons. La retraite aux flambeaux avec l'animation artistique de rue a été très appréciée, mais jugée un peu longue pour les petits. Le repas a été lui aussi apprécié pour sa qualité (environ 200 personnes étaient présentes). Les services techniques sont remerciés pour leur travail.

- **Forum**

De l'avis général, la fréquentation était en baisse cette année. Beaucoup de personnes se sont déplacées pour prendre des renseignements, et ont différé leur décision.

- **Travaux communaux**

Les travaux de ravalement de certains pignons de la Mairie et de l'école élémentaire ont été réalisés.

Les volets de la Mairie, de la Poste et du bâtiment attenant à l'école sur la place ont été soit repeints soit entièrement refaits.

En voirie, les travaux de revêtement de l'impasse St Jean et de pose des bordures ont été effectués cet été. Les trottoirs de la rue de St Jean sont programmés pour la fin de l'année.

- **PLU**

La procédure de modification du PLU est engagée. Le Bureau d'Etudes est choisi, il s'agit d'AMENA Etudes.

L'Agence Technique Départementale nous aide dans ce travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.